

Protéger nos compatriotes résidant dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest et préserver les biens publics demeurent la priorité constante du Gouvernement. C'est dans ce sens que sont menées les opérations de sécurisation et de maintien de l'ordre depuis ces dernières semaines. Grâce au professionnalisme de nos éléments, ces opérations ont jusqu'ici été probantes, avec la mise aux arrêts de terroristes déterminés à semer la peur et la désolation.

Je vous invite à lire et à diffuser largement la déclaration que je viens de délivrer à ce sujet.

Tirant toutes les conséquences de la recrudescence des attaques terroristes perpétrées depuis plusieurs mois dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun, le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, Chef de l'État et Chef des Armées a, de retour d'une visite officielle à l'étranger en date du 30 novembre 2017, pris le ferme engagement de ramener la paix et la sécurité dans les régions concernées.

S'exprimant pour la circonstance, le Chef de l'État déclarait alors, je le cite : « Je pense que les choses sont désormais parfaitement claires pour tout le monde : le Cameroun est victime des attaques à répétition de bandes de terroristes se réclamant d'un mouvement sécessionniste. Face à ces actes d'agression, je tiens à rassurer le peuple camerounais que toutes les dispositions sont prises, pour mettre hors d'état de nuire ces criminels et faire en sorte que la paix et la sécurité soient sauvegardées sur toute l'étendue du territoire national », fin de citation.

À la suite de cet engagement du Président de la République, des résultats probants ont été enregistrés sur le terrain des opérations.

Plus de dix jeunes gens se dirigeant vers le Nigéria pour être enrôlés par des bandes terroristes ont été interpellés dans le village AGDORKOR, près de la frontière.

Peu de temps après, un individu répondant au nom de AYUK NKEN Franklin, agent recruteur de l'aile armée des sécessionnistes a été interpellé dans la localité de Bachuo Akagde près de Mamfe.

Dans la journée du 5 décembre 2017, les éléments des Forces de Défense du 22ème Bataillon d'Infanterie Motorisée de Nsanakang à Mamfe, ont repoussé une attaque dirigée contre le poste du Bataillon et menée par une vingtaine d'assaillants lourdement armés, venus en pirogue motorisée. Dans leur riposte, les Forces de Défense ont neutralisé plusieurs assaillants

et mis en déroute le reste de la bande.

Dans la nuit du 5 au 6 décembre 2017, trois individus qui avaient tenté d'assassiner des gendarmes en service au poste de pesage de Bombé-Bakundu près de la ville de Kumba, ont été maîtrisés alors qu'ils tentaient de s'enfuir face à la riposte des Forces de Défense.

Dans la journée du 7 novembre 2017, les auteurs de l'assassinat du soldat YAYA Emmanuel qui avait été cruellement égorgé par une escouade de terroristes dans la nuit du 9 au 10 novembre 2017, alors qu'il assurait la garde d'un pont reliant le Cameroun au Nigéria voisin à hauteur de la localité d'Akwem non loin de la ville Mamfe, ont été appréhendés, mis aux arrêts et leurs armes – des armes de guerre – saisies.

Dans la nuit du 7 au 8 décembre 2017, cinq terroristes ont été abattus par les Forces de Défense qui ripostaient à une attaque menée par près de 200 assaillants contre la caserne de la Gendarmerie de Mamfe.

Les terroristes abattus à cette occasion ont pour noms : TAKO Prosper ARREY, ANYONG Patrick ABONG, DISENGI Kendry. Les deux autres assaillants tués n'ont pas encore été identifiés.

On déplore malheureusement, un mort parmi les Forces de Défense, tombé lors des affrontements. Il s'agit du Gendarme KELLY Hervé en service à la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Mamfe.

Dix autres personnels des Forces de Défense ont été blessés au cours des mêmes affrontements. Ce sont : le Lieutenant CHAIBOU ; le Caporal-chef EDENGUE EKASSI ; les Gendarmes-majors MOULIOM MANONI, BIWOLE BIWOLE, MOHAMIDI Armand et KOUG René Serge ; les Gendarmes MPENG Harris et MOTCHAM Arnaud ; les Elèves-gendarmes TSAGNI SIGNING et NTCHAN KOUNI Louis.

Le Chef de l'État adresse à la famille du Gendarme KELLY Hervé tombé sur le champ d'honneur, ses condoléances les plus attristées et s'associe le plus intimement à la douleur qu'elle ressent en ce triste moment.

Aux Membres des Forces de Défense blessés lors des combats, le Président de la République souhaite un prompt rétablissement. La Nation tout entière exprime son indéfectible soutien aux Forces de Défense et de Sécurité et salue leur engagement courageux et victorieux dans la guerre asymétrique que ces terroristes barbares imposent à l'ensemble du peuple camerounais.

Nos compatriotes des Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, pris en otage par ces hors-la-loi invétérés, doivent être sûrs que les Camerounais de toutes les huit autres Régions du pays, partagent avec eux la douleur et les difficultés auxquelles les soumettent ces criminels sans foi ni loi.

De la même façon, le peuple camerounais apporte son soutien immuable à l'engagement ferme et irrévocable que le Chef de l'État a pris, de mobiliser tous les moyens disponibles et

appropriés, afin de débarrasser notre pays de ces hordes barbares, instruments honteux de forces tapies dans l'ombre, et qui se sont jurées de parvenir à la déstabilisation du Cameroun.

J'annonce par ailleurs, l'interpellation en date du 6 décembre 2017, de Monsieur NGANANG Patrice, écrivain, poète et romancier d'origine camerounaise, alors qu'il tentait d'embarquer à bord d'un avion à l'Aéroport International de Douala, en partance pour Harare, la capitale de la République du Zimbabwe. L'interpellation de Monsieur NGANANG est survenue à la suite d'une promesse de mort sur la personne du Chef de l'État camerounais, proférée par l'intéressé à travers un message posté sur sa page facebook, le 3 décembre 2017 à 19 heures 27 minutes.

Au moment de son interpellation, Monsieur NGANANG était en possession de deux passeports : un passeport ordinaire camerounais et un passeport des États-Unis d'Amérique. Il est actuellement en exploitation dans les services de Police, où il a requis et obtenu le bénéfice de l'assistance d'un Avocat, conformément aux lois et règlements en vigueur au Cameroun. J